



PRÉFET DU VAL-D'OISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le Préfet

Cergy-Pontoise, le 8 janvier 2021

Le Préfet du Val-d'Oise

à

Mesdames et messieurs les parlementaires

Madame la présidente du Conseil départemental

Mesdames et messieurs les maires du Val-d'Oise

Objet : Covid-19 – Point de situation n°39

Trois semaines après la levée du second confinement et la mise en oeuvre du couvre feu, le Val-d'Oise demeure le département de grande couronne parisienne où la situation sanitaire est la plus dégradée. Si le confinement a produit un effet bénéfique réduisant de manière significative la circulation du virus, les indicateurs épidémiologiques se dégradent de nouveau. A ce jour, la situation se caractérise par un rebond de l'incidence et de la positivité qui demeurent tous deux à un niveau élevé.

Le taux d'incidence départemental qui avait chuté à 117 à la date du 27 décembre est en hausse continue depuis. Au 8 janvier, il est de 157, soit un niveau supérieur à la moyenne d'Ile-de-France, située à 135. Il en va de même du taux de positivité qui s'étant réduit à 3,3 le 27 décembre est aujourd'hui de 7,1.

La pression hospitalière, qui se maintient également à un niveau élevé, ne subit pas encore, à ce stade, les effets de ce rebond. Le nombre de personnes hospitalisées est de 4 697 en Île-de-France, dont 455 dans le Val-d'Oise. 33 patients atteints de la Covid-19 sont actuellement en réanimation, occupant 56,9 % des lits de réanimation dans le département.

Le nombre de décès à l'hôpital ne cesse de croître. Au 8 janvier, 1 230 personnes sont décédées du fait de la Covid-19 dans un hôpital valdoisien, dont 27 au cours des sept derniers jours.

L'évolution de la situation, conjuguée à la récente rentrée scolaire, appellent au maintien de la plus grande vigilance et à la persévérance de l'effort collectif. Le respect des gestes barrières demeure toujours aussi essentiel afin de protéger nos concitoyens et nos proches et ce, d'autant plus qu'à ce stade les conséquences des rassemblements, familiaux notamment, induits par les fêtes de fin d'année et les vacances scolaires n'apparaîtront que dans les jours à venir.

Dans ce contexte, la mise en oeuvre de la stratégie vaccinale définie par Santé Publique France est essentielle. Elle s'appuie sur le vaccin développé par le laboratoire Pfizer-BioNtech qui nécessite deux injections espacées d'au moins 21 jours et dont les conditions de conservation sont très contraintes.

Les premières doses ont été reçues dans le Val-d'Oise le 30 décembre 2020. Un réapprovisionnement régulier se fera en fonction du nombre de vaccins réalisés. Un suivi quotidien a été mis en place par l'Agence régionale de Santé.

A ce stade, deux hôpitaux assurent le stockage des vaccins dans le Val-d'Oise.

La campagne de vaccination a débuté dans le Val-d'Oise, le lundi 4 janvier. Cette première phase de vaccination vise, conformément aux recommandations de la Haute autorité de santé et de Santé Publique France, à vacciner en priorité les personnes âgées hébergées en EHPAD et en unité de soins de longue durée (USLD) ainsi que le personnel soignant de ces établissements de plus de 50 ans ou présentant un ou plusieurs facteurs de comorbidité.

Le ministre des Solidarités et de la Santé a, cette semaine, élargit cette cible afin de permettre également la vaccination de l'ensemble du personnel médical, des pompiers et des aides à domicile de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités et, dès le 18 janvier et après avoir pris rendez-vous, des personnes âgées de 75 ans et plus résidant en dehors des EHPAD.

S'agissant des opérations de vaccination, celles-ci ont lieu dans les EHPAD pour les pensionnaires et les professionnels de santé y travaillant, dans les hôpitaux pour les professionnels de santé qui y travaillent, et dans les centres de secours pour les pompiers.

Les professionnels de santé libéraux, les aides à domicile, sont invités à se faire vacciner dans l'un des trois centres adossés aux hôpitaux de Pontoise, Gonesse et Argenteuil, ainsi que dans le centre de vaccination qui sera ouvert à Taverny dès ce week-end en lieu et place du centre de dépistage Covid. Ce dispositif sera complété par l'ouverture d'autres centres, une dizaine à terme, répartis sur l'ensemble du département dans la cadre du déploiement des phases suivantes de la stratégie vaccinale. Enfin, une réflexion est également conduite visant à déployer des équipes mobiles à destination des professionnels éloignés de centres urbains et des personnes de plus de 75 ans ne pouvant se déplacer.

Afin de permettre la vaccination de ces dernières personnes, qui devrait débuter fin janvier, **je vous demande de recenser l'ensemble des habitants de plus de 75 ans de votre commune qui ne peuvent se déplacer et vous remercie de bien vouloir adresser cette liste à l'adresse suivante : ars-dd95-delegue-departemental@ars.sante.fr**

Je vous informe qu'au 7 janvier au soir, environ 655 personnes ont d'ores et déjà été vaccinées dans le Val-d'Oise. La forte adhésion des professionnels de santé à la vaccination permet d'envisager plus de 1 600 vaccinations réalisées à l'issue de la première semaine.

Je vous tiendrai informé régulièrement de la mise en œuvre des différentes phases de la stratégie vaccinale. J'ai notamment bien pris note des très nombreuses propositions d'aide et de mise à disposition de locaux que vous m'avez adressé ainsi qu'à l'ARS. Je vous remercie de votre engagement sans faille.

Le Gouvernement a précisé ce jour, que la mesure de couvre-feu continuera de s'appliquer jusqu'au 20 janvier *a minima*. Les établissements culturels devront rester fermés jusqu'à la fin du mois de janvier et les bars et restaurants jusqu'à la mi-février.

S'agissant du soutien à l'économie, le Gouvernement poursuit et amplifie les mesures de soutien aux activités économiques.

A ce jour, dans le Val-d'Oise et depuis mars 2020, 32 332 demandes d'indemnisation ont été reçues au titre de l'activité partielle, soit 6 239 demandes supplémentaires depuis le 29 octobre. Le montant des indemnités versées est de 491,2 millions d'euros.

Dans le domaine de l'activité partielle, il faut souligner que par une ordonnance et un décret parus le 21 décembre 2020, les mesures dérogatoires sont prorogées et adaptées en 2021. Ces textes prévoient des taux d'allocation d'activité partielle différents selon le secteur d'activité, dont un taux d'activité partielle majoré pour les secteurs sinistrés. Ils prorogent par ailleurs de nombreuses mesures techniques, notamment le droit à une indemnité à 100% pour les salariés en formation pendant les heures chômées ainsi que l'activité partielle pour les salariés vulnérables et pour les salariés gardant leur enfant à domicile. Le bénéfice de l'activité partielle pour les salariés vulnérables est prolongé jusqu'à une date fixée par décret et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2021.

En outre, la liste des secteurs bénéficiant d'un taux majoré est étendue. Le taux de l'allocation de l'activité partielle est fixé à un taux plus favorable, 70%, pour les secteurs les plus sinistrés.

S'agissant des aides versées au titre du Fonds de soutien depuis sa mise en place, plus de 113 620 entreprises valdoisiennes ont bénéficié du premier volet pour un montant global d'environ 208,6 millions d'euros.

Au 11 décembre 2020, environ 3 800 entreprises du Val-d'Oise ont formulé des demandes de mesures de bienveillance fiscale. Elles concernent essentiellement les impôts des entreprises avec environ 3400 demandes et des reports d'échéance avec plus de 3 135 demandes. A ce jour, seul 1% des demandes n'ont pas été satisfaites.

S'agissant du Prêt Garantis par l'État, 9 458 entreprises en ont bénéficié dans le Val-d'Oise pour un montant total cumulé de 1,601 Md€. Les 8 493 TPE, qui représentent près de 90 % des entreprises demanderesses, ont bénéficié en moyenne d'un prêt de l'ordre de 102 000 euros.

En outre, au 28 décembre 2020, 278 dossiers ont été déposés au titre de la médiation du crédit depuis le 16 mars. Le taux de succès des procédures de médiation est, dans le Val-d'Oise, de 56 %, ce qui demeure élevé. Il convient également de souligner que les conditions de l'assurance crédit pour bénéficier d'une garantie de l'État sont prolongées jusqu'à la fin du mois de juin prochain.

Concernant enfin l'offre et la demande d'emplois dans le Val-d'Oise, Pôle emploi relève que 1750 offres de postes ont été recueillis en décembre contre 1 389 postes sur l'ensemble du mois de novembre. Il s'agit principalement d'emplois durables dans quatre secteurs : services aux personnes, BTP, support à l'entreprise, installation maintenance et commerce, ce qui peut apparaître comme une tendance encourageante dans les circonstances actuelles.

Quant aux demandes d'emploi, celles-ci demeurent orientées à la baisse même si depuis mi-octobre nous constatons une légère inflexion. Les deux principaux motifs d'inscriptions sont la recherche d'un premier emploi et la fin de missions d'intérim.

S'agissant enfin du volet industriel du plan de relance, au 23 décembre 2020, 35 projets ont été déposés pour le Val-d'Oise pour un montant total d'investissements de 89,630 M€ respectivement au titre du fonds aéronautique (18 projets), du fonds automobile (4 projets), du fonds territorial (11 projets), et du fonds résilience (2 projets). Ceux-ci représentent un investissement compris entre 309 000 euros et 23 millions d'euros, et portent pour l'essentiel sur la numérisation, la modernisation de ligne ou de process, la réduction de l'impact environnemental et la décarbonation.

Je réunirai la semaine prochaine le comité départemental du plan de relance et ne manquerai pas de vous adresser dans un prochain point de situation un premier bilan de sa mise en œuvre.

Je tiens enfin, en ce début d'année, à remercier chaleureusement les maires, l'ensemble des élus valdoisiens, ainsi que leurs collaborateurs qui, au côté des services de l'État, ont œuvré de concert pour faire barrage à la progression de l'épidémie et venir en aide à nos concitoyens.

En 2021, il nous faudra d'abord continuer d'accompagner les Valdoisiens dans cette crise sanitaire, en les soutenant, notamment par la mise en œuvre des dispositifs d'aide, et bien évidemment en organisant les campagnes de vaccination à venir.

La tâche n'est donc pas achevée et je sais pouvoir compter sur votre engagement sans faille au service de nos concitoyens pour continuer, sans relâche, à œuvrer pour leur sécurité.

Enfin, je vous rappelle que les données sanitaires infra départementales – notamment au niveau communal – demeurent disponibles sur la plateforme « Géode » de Santé Publique France, accessible à l'adresse suivante : <https://geodes.santepubliquefrance.fr/>.

Sur l'ensemble des sujets développés, je suis à votre disposition pour toutes difficultés que vous pourriez rencontrer ou dont vous pourriez avoir l'écho dans cette période et une adresse électronique dédiée demeure mise en place pour répondre à toutes vos questions (pref-covid19@val-doise.gouv.fr).

Cherement,

Le préfet,



Amaury de SAINT-QUENTIN